



LIMINAIRE CDAS VENDEE DU

11/04/2023

Monsieur le président,

Solidaires Finances ne peut pas débiter ce premier CDAS de la nouvelle mandature, sans condamner au préalable, la réforme des retraites voulue par le gouvernement.

Les agentes et les agents du ministère se sont une nouvelle fois mobilisés le 6 avril, elles et ils étaient toujours nombreux dans la rue, jeunes et moins jeunes, actifs, futurs actifs et retraités pour afficher leur détermination à refuser la réforme des retraites.

Solidaires Finances, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales du ministère, exige le retrait pur et simple du texte. Cette loi est à la fois profondément injuste et porteuse d'inégalités inacceptables.

D'autres solutions sont possibles, le financement des retraites peut être assuré durablement sans pour autant imposer un report de l'âge légal de départ et un allongement de la durée de cotisation.

Dans ce contexte, la tenue de ce premier CDAS de l'année paraît assez paradoxale compte tenu du calendrier. Il n'y avait pas d'urgence de surcroît : les actions à destination des enfants, des actifs et des retraités ayant été choisies en novembre 2022 puis engagées début 2023 en Vendée.

Il est de plus inconcevable de tenir cette instance alors que le premier CNAS de l'année n'a pas encore eu lieu.

La crise démocratique autour du sujet des retraites trouve aussi écho dans cette instance.

La place et le rôle de l'action sociale au sein de notre administration résultent d'une construction historique ancienne, fruit de rapports de force et de l'action syndicale, pour répondre aux besoins des agent-e-s de nos ministères, qu'ils soient actifs ou retraités, et de leurs familles.

Qu'il s'agisse de restauration, de prêts, d'aides, de logements sociaux, de vacances, de loisirs ou de culture, l'action sociale est profondément ancrée et présente, au quotidien, dans la vie des agents. Dans le contexte actuel d'inquiétude face à la réforme des retraites, de crise sanitaire, l'action sociale est plus que jamais au cœur des préoccupations pour maintenir une cohésion et une solidarité entre agents.

Confrontés à des réformes incessantes, aux suites de la crise de la Covid depuis 2 ans, les agents subissent une inflation grandissante alors que le point d'indice était, jusqu'à récemment, gelé depuis 2010. Dans un tel contexte, l'action sociale est plus que jamais nécessaire et doit répondre à leurs besoins. La piètre augmentation de 3,5 % du point d'indice et une augmentation de 4 % des retraites sont loin d'être satisfaisantes... Elles ne compenseront pas les pertes cumulées de pouvoir d'achat depuis 20 ans et elles ne sont pas une réponse à la forte inflation subie, loin de là.

Dans ce contexte déjà dégradé, les dangers qui pèsent sur l'action sociale sont principalement de deux ordres :

Danger sur le budget : la rigueur budgétaire a des conséquences directes désastreuses sur l'intégrité de l'action sociale et, par conséquent, sur le mieux vivre des agents. En diminuant les subventions aux associations des prestations de logement, restauration, vacances, la rigueur budgétaire remet en cause les prestations elles-mêmes et les tarifs pour les agents.

Compte tenu des restructurations subies par les personnels, nous avons besoin d'une action sociale au service des agents et pas d'une administration qui considère les Conseils de l'Action Sociale comme un portefeuille pour amortir ses réformes.

Danger sur l'organisation territoriale : la volonté de régionaliser l'action sociale et/ou de la verser dans un champ interministériel remettrait en cause le réseau départemental de proximité, le plus efficace et le plus adapté aux besoins des agents. L'administration a déjà réduit la voilure du réseau en supprimant des postes d'assistants de délégation. Aujourd'hui, les délégué-e-s, dits de proximité, par une spécialisation thématique au sein d'une région, se voient restreints dans leurs activités à une ou deux spécialités de l'action sociale. Ils sont réduits à un rôle d'aide à l'organisation matérielle pour les autres aspects. De même, celles et ceux qui ne sont pas référents thématiques peuvent être amenés à couvrir plusieurs départements, même non limitrophes, multipliant les missions et occasionnant des temps de transport importants. Ces personnels n'ont pas été correctement informés des conséquences de la mise en place de cette réorganisation : à la fois en matière d'organisation interne à leur délégation, de conditions de travail et sur leur cœur de métier. Nos collègues s'estiment trompés et certains vivent très mal cette situation et la rejettent.

A ce jour, seules les options et propositions ministérielles ont été prises en compte sans discussion possible. Il ne s'agit pas d'un dialogue mais d'une redescende d'information à destination des syndicats. Par exemple, l'annonce sans concertation de la cession du parc des résidences EPAF en est l'illustration. A ce sujet, il est indiqué dans les documents de travail transmis, que SEULEMENT 50 % issus de la cession des résidences EPAF seront retournés aux projets immobiliers de l'action sociale. Mais à quoi donc seront destinés les autres 50 % ???

Pour Solidaires Finances, il faut prendre en compte l'inflation pour que le maintien du budget de l'Action sociale soit une réalité. Le projet de budget pour 2023 n'est pas satisfaisant. Il ne répond pas aux besoins des agentes et des agents.

Le contexte aurait mérité que l'administration accepte de consacrer plus de temps à ces sujets. Mais force est de constater que celle-ci, au-delà des mots et des intentions proclamées, n'évolue guère.

Affirmer que l'Action Sociale est un enjeu, justifier cela par le maintien du budget en 2023 mais sans tenir compte de l'inflation, ne peuvent suffire pour garantir l'avenir. Les réformes vont hélas toutes dans le même sens : réduire les moyens, notamment en personnel des délégations, éloigner l'Action Sociale des agents et de leurs besoins.

A Solidaires Finances, nous le réaffirmons, NON, l'Action Sociale n'est ni un luxe ni un privilège ! C'est une nécessité et, plutôt que d'essayer d'en rogner les contours, l'administration se devrait de lui redonner le sens qu'elle avait au moment de sa mise en place . Elle devrait accepter enfin l'instauration d'un vrai dialogue social, ce qui implique la transparence et l'écoute et non la mise devant le fait accompli.

C'est aussi cela le sens de la modernité !

En conséquence, pour toutes les raisons évoquées précédemment et en cohérence avec la position de l'intersyndicale nationale, Solidaires Finances ne saurait siéger aujourd'hui.